

CHEMINS RURAUX

NOUVELLE REGLEMENTATION !

📅 **Jeudi 9 avril 2026 - Formation à distance**

RECONNAITRE UN CHEMIN RURAL : DEFINITION ET ELEMENS CONSTITUTIFS

Les critères du code rural

La procédure de création et d'élargissement des chemins ruraux

LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE ET L'INTERCOMMUNALITE

Des pouvoirs de police spéciaux

L'impact de l'Intercommunalité

IDENTIFICATION, DESAFFECTATION ET ALIENATION

Le bornage

Les servitudes

La procédure de désaffectation et d'aliénation

L'enquête publique

LA LOI 3DS : LA PROCEDURE D'INVENTAIRE

Prévenir la désuétude des chemins ruraux – suspension de la prescription acquisitive

La procédure de recensement

L'Arrêté du 16 février 2023 – Le tableau de recensement

L'échange

La gestion de l'entretien par des associations

Les objectifs
Connaître la nouvelle réglementation relative
aux Chemins ruraux
Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com
CHEMINS RURAUX – NOUVELLE REGLEMENTATION

Cochez la case correspondante

☐ Jeudi 9 avril 2026 -Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)**Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !**

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| ☐ Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| ☐ Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| ☐ Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| ☐ Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Nous contacter :

06.40.40.91.86 – contact@fpt-formations.com

Horaires : 9h30-17h –

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans
votre convocation